



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

COMMISSARIAT GENERAL

N/Réf : 540/92/CG/01/5071/EM/2026

COMMUNIQUE AUX CONTRIBUABLES

L'Office Burundais des Recettes (OBR) porte à la connaissance aux Petits et Micro-Contribuables, que la plateforme de télédéclaration et de télépaiement en ligne est opérationnelle pour cette catégorie de contribuables.

Ils doivent alors soumettre leurs déclarations fiscales en ligne à travers ladite plateforme. Le lien est disponible sur le site web de l'OBR : www.obr.bi. Le contribuable est appelé à demander l'adhésion à partir de ce lien avant de se rendre au bureau de l'OBR pour récupérer le code d'authentification.

Lors de la demande d'adhésion en ligne le contribuable doit annexer les documents suivants : la copie de la Carte nationale d'identité pour les Personnes physiques et pour les personnes morales : les statuts, la lettre de désignation du Directeur Gérant et la copie de sa Carte Nationale d'Identité.

Chaque fois que le contribuable désire être représenté par une autre personne, il doit annexer le mandat notarié.

Il est important de rappeler aussi que la TVA collectée au mois de juillet 2026 doit être déclarée et payée entre le 1/08/2026 et le 15/08/2026 sous peine des sanctions prévues par la loi.

Pour toute assistance, les contribuables de la ville de Bujumbura sont invités à s'adresser à la Direction des Petits et Micro-Contribuables et des Recettes Non Fiscales, sise à l'immeuble Emmaüs. Les contribuables de l'intérieur du pays sont invités à s'adresser aux bureaux fiscaux de l'OBR les plus proches.

Fait à Bujumbura, le 31/7/2026

LE COMMISSAIRE GENERAL



Emmanuel MBONIHANKUYE